

LE DÉPLACEMENT DE L'INSTITUTION DE MATSQUI

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Étant donné que les conseils municipaux d'Abbotsford et de Matsqui ont décidé à l'unanimité de demander à ce que l'institution de Matsqui soit déplacée de la région et l'ont fait savoir au ministre en lui faisant parvenir un télégramme auquel il n'a pas encore répondu, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il examinera attentivement et sérieusement cette demande faite par les conseils municipaux des deux localités?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je ne songe pas à déplacer ces institutions. Où qu'elles soient situées, les problèmes qui leur sont associés sont des problèmes que les Canadiens doivent affronter et que le service correctionnel doit régler. Je ne vois pas comment nous pouvons résoudre ces problèmes d'incarcération simplement en déplaçant à grands frais une institution d'une région à une autre du pays.

La ligne de conduite que je veux adopter est de réduire autant que possible les risques que courent les localités avoisinantes. Nous n'y parviendrons pas simplement en faisant disparaître le problème d'une localité pour l'imposer à une autre.

* * *

LES PIPE-LINES

LE GAZODUC DE L'ALASKA—LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a un an aujourd'hui, et je pense que c'était un vendredi bien tranquille, j'ai averti le ministre de ne pas approuver la construction du premier tronçon du gazoduc de l'Alaska parce que le financement de la construction de tout le gazoduc n'avait pas été absolument garanti. Hier soir, un an plus tard, la manchette suivante a paru dans le *Star* de Toronto: «Le gazoduc de l'Alaska menacé par la nervosité des banquiers». Un an après, nous n'avons donc pas accompli le moindre progrès malgré les garanties absolues.

Quelles nouvelles garanties absolues le ministre compte-il proposer afin que nous soyons absolument sûrs que tout le gazoduc de l'Alaska sera construit et que nous n'aurons pas uniquement un premier tronçon permanent qui acheminera uniquement du gaz canadien?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, les dispositions et les garanties que le Canada peut offrir sont prévues dans le traité et dans les modalités du projet de construction du premier tronçon. Des progrès importants ont été accomplis ces derniers mois. Le reste dépend du gouvernement, des services et des producteurs des États-Unis. Beaucoup de progrès ont été

Questions orales

accomplis à cet égard ces derniers mois. Les producteurs et les entreprises de services publics aux États-Unis ont conclu une entente relative au financement du projet et à la participation des producteurs. Le projet est en voie d'être présenté aux banquiers et aux financiers. Certaines demandes ont été ou seront présentées au Congrès en vue d'y apporter certaines modifications qui permettront aux producteurs de participer au projet.

Tout cela est très encourageant. De toute évidence, les intéressés continuent à discuter du financement du projet. Nous verrons bien ce qui se passera. Des progrès importants ont été réalisés ces derniers mois. Lors de sa visite au Canada il y a quelques mois, le président des États-Unis a réitéré la promesse du gouvernement des États-Unis de terminer la construction du gazoduc, ce qui sera extrêmement avantageux pour le Canada.

M. Waddell: Madame le Président, la crédibilité du ministre laisse à désirer, vu ce qu'il avait déclaré à la Chambre l'année dernière. Je devrai peut-être lui poser encore la même question dans un an.

NORMAN WELLS—LES INTÉRÊTS DES AUTOCHTONES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, permettez-moi de poser une question différente au sujet de la crédibilité du ministre. Il reçoit aujourd'hui en audience les représentants des autochtones et des habitants du Nord au sujet du pipe-line de Norman Wells. Dans le bill du gouvernement qui se rapporte au pétrole et au gaz du Nord, le bill C-48, le ministre n'a pas fait figurer à dessein le projet d'expansion à Norman Wells conçu par la société Imperial Oil au coût de 640 millions de dollars. Comment pourra-t-il dire aux autochtones aujourd'hui que le bill n'est pas contraire à leurs intérêts, comme il l'a déclaré au comité? Que leur dira-t-il afin de leur donner une garantie inaltérable que ce projet d'expansion ne sera pas réalisé sur les terres qu'ils réclament?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai déjà eu des entretiens avec les représentants des autochtones ce matin et nous avons examiné cette question. En fait, comme le député le sait, quelques-uns de ces représentants voudraient que le bill C-48 soit retiré ou qu'il ne s'applique pas à eux.

En amendant le bill C-48 de façon qu'il ne s'applique pas à Norman Wells, nous dissipons certaines de leurs inquiétudes, en partie du moins, puisque le bill C-48 ne changera en rien la situation de Norman Wells. C'est ce que je leur ai expliqué ce matin. J'ai précisé que les propositions d'amendement au bill C-48 indiqueront très clairement que la loi sur le pétrole et le gaz du Canada ne compromettra pas l'entente qui régit l'exploitation de Norman Wells. Les habitants de l'Arctique de l'ouest peuvent être certains que, à l'heure actuelle, le bill C-48 ne change rien à Norman Wells.